



Commune de Beaulieu-sur-Loire Extrait du Registre des Délibérations

L'AN DEUX MILLE VINGT-QUATRE, le DIX-HUIT JUIN à vingt heures, le Conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire à la mairie en séance publique, sous la présidence de Monsieur HECQUET Jacky, Maire.

Etaient présents : HECQUET Jacky, DESCHAMPS Céline, GUÉROT Jean-Marc, BERTRAND Isabelle, SIGNORET Yannis, LECLERCQ Marie-Christine, GAUCHER Claude, BONNEFONT Francis, LEYOUR Martial, LEMAIRE Christiane, BRETON Nelly, MARTINET Nicolas, BROUSSIN Patricia, DELSARTE Séverine.

Formant la majorité des membres en exercice.

Représentés : JACQUIER Hervé, LAURENT Martine, CHAILLOUX Marie-Laure, COZETTE Laetitia, RAGU Guillaume

Mme BERTRAND Isabelle a été désignée secrétaire de séance.

Date de la convocation	
12 juin 2024	
Date d'affichage	
14 juin 2024	
Nombre de Conseillers	
En exercice	19
Présents	14
Votants	19

Objet : ASSOCIATIONS – Acte de notification au Conseil Municipal de la convention pluriannuelle d'objectifs avec l'Association Familles Rurale de Beaulieu-sur-Loire

Monsieur le Maire rappelle que la municipalité a la volonté d'aider les associations de la commune à se développer harmonieusement, à offrir aux pratiquants les meilleures conditions d'accueil et à permettre à toutes d'aller au bout de leur potentiel.

Il fait part au Conseil Municipal d'un projet de convention qui serait signée avec l'association Familles Rurale, constituant un véritable partenariat, pluriannuelle d'objectifs.

Ce projet permettrait ainsi de :

- Mettre en place et de pérenniser un centre d'accueil périscolaire ;
- Mettre en place et de pérenniser un centre de loisirs ;
- D'enseigner les règles de vie en communauté ;
- Mettre en place des animations, des projets socio-éducatifs.

Par cette convention, l'Association s'engagerait, à son initiative et sous sa responsabilité, à mettre en œuvre le projet défini.

La Commune s'engagerait à poursuivre son action en vue d'accompagner les efforts de l'association locale des Familles Rurales « Les Crayons de Couleur ».

1) A soutenir autant que possible des actions de l'association locale des Familles Rurales « Les Crayons de Couleur » à l'aide des supports communaux,

2) A apporter une aide financière annuelle.

Le Maire assistera au Conseil d'Administration de l'association locale des Familles Rurales « Les Crayons de Couleur ».

Par l'avis de la commission « Vie Associative », la décision du Conseil Municipal en date du 11 avril 2024 et la signature de cette convention, la collectivité versera un montant de 40 000 euros à la notification de la convention.

Pour les deuxièmes, troisièmes et quatrièmes années d'exécution de la présente convention, les montants prévisionnels des contributions financières de l'Administration s'élèveront à maximum 40 000 euros.

Ces montants prévisionnels sont versés selon les modalités suivantes :

- Soit versement total après décision du Conseil Municipal
- Soit une avance avant le 31 mars de chaque année dans la limite de 50 % du montant prévisionnel annuel de la contribution.

OUI cet exposé et après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal, à la majorité :

Prend acte de la notification au Conseil Municipal de la convention pluriannuelle d'objectifs avec l'Association Familles Rurale de Beaulieu-sur-Loire

La secrétaire de séance,

BERTRAND Isabelle

Pour copie certifiée conforme,

Le Maire,

Jacky HECQUET

